



Tél : 04-79-63-50-83

Fax : 04-79-63-51-54

### **AU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2014**

Procuration de CHESNAIS L. à Clarence APPELL, A. HUYNH à M. le Maire , F. THOMAS à L.MASSONNAT

**ACCESSIBILITE MAIRIE-ECOLE** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les plans établis par le cabinet «*Typoarchitecte*». Le Conseil Municipal valide les projets suivants :

- **Ecole** : mise en place d'une rampe d'accès (béton et structure bois) au préau côté sud du bâtiment pour un montant estimatif de 21 493,38 € T.T.C. Ce projet pourrait être réalisé dans les meilleurs délais selon les disponibilités des entreprises.
- **Mairie** : mise en place d'un ascenseur extérieur. Le Conseil Municipal valide le projet de création de cet ouvrage à installer côté sud du bâtiment selon le concept présenté, à savoir une structure en maçonnerie non accolée au bâtiment existant. Le Conseil Municipal demande que lui soit présenté plusieurs solutions de bardage, avant de lancer les consultations d'entreprises.

**AFFAISSEMENT CHEF-LIEU** : Monsieur Lucien MASSONNAT, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal du descriptif des travaux qui a été transmis aux entreprises pour consultation avec réception des offres jusqu'au 10 octobre 2014. Un travail de recherche de fuite d'eau devra être entrepris dans ce secteur avant de réaliser un drainage empêchant l'infiltration d'eau de ruissellement.

**DRAINAGE CHEMIN DES GRANGES** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réponse des services de l'Etat (police de l'eau) ne s'opposant pas à ce busage qui a pu être réalisé fin août.

**EAU POTABLE** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à divers travaux dans le but d'améliorer la gestion du réseau et d'augmenter le rendement actuel estimé à environ 50%. Il convient également de procéder à la mise en place d'un turbidimètre au réservoir de la Viplane alimentant prioritairement le village des Favrins. Ces travaux seront couplés avec la mise en place de dispositifs permettant d'optimiser l'utilisation des différentes ressources en fonction de la qualité et la quantité disponible et à terme prévoir une restitution dans le milieu naturel. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 48 000,00€ maîtrise d'œuvre comprise. Un dossier de demande de subvention sera transmis auprès du Département, de l'Agence de l'Eau, de l'Europe accompagné d'une demande de

dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à leur décision d'aide.

**VOYAGE DU 4 OCTOBRE 2014** : destination les fortifications de Maurienne – 32 inscrits (participation de 25,00 € par personne) le reste étant prise en charge par la commune.

**ECOLE** : Madame Clarence APPELL, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement mis en place à la rentrée :

- suppression des tickets avec inscription le jour même,
- et création d'un système d'inscription par fiche à déposer au plus tard le mercredi matin pour prévision des repas de la semaine suivante demandée par le nouveau prestataire «1001 repas». Une facturation des prestations cantine-garderie sera établie chaque mois. Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition d'un logiciel informatique à définir permettant aux familles de procéder à l'inscription de leur enfant par internet correspondant à leur demande.

Le Conseil Municipal est en cours de réflexion pour le démarrage d'activités, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, à compter de la rentrée de novembre 2014. Un questionnaire avec plusieurs ateliers proposés sera prochainement diffusé auprès des parents d'élèves.

**CARREFOUR LES MERMOZ** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier signé de tous les habitants du hameau sollicitant l'aménagement du carrefour (panneaux et sécurisation des abords). Monsieur le Maire a réservé de longue date une rencontre avec le propriétaire de la parcelle grevée d'un emplacement réservé à cet aménagement.

**OPAC** : pour faire plus ample connaissance, la municipalité organise une réunion le vendredi 17 octobre 2014 à 20h30 à la salle polyvalente avec les habitants du Nid et des villas Florantines.

**CIRCULATION** : le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux limitant la vitesse à proximité du cabinet médical ne produisent aucun effet. D'autres aménagements devront être envisagés pour plus d'efficacité. Deux panneaux « troupeau » seront installés route de la Verdasse à proximité de la ferme située en bordure de route.

**CREATION D'UN SITE INTERNET** : une prochaine rencontre avec un prestataire aura lieu le jeudi 9 octobre 2014.

**INDEMNITES DE CONSEIL** : le Conseil Municipal vote l'indemnité annuelle du Conseil et de budget prévu par les textes au bénéfice de Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-les-Bains (montant 475,81€).

**CALB** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est membre du bureau composé de 21 délégués (Président, Vice-président membres de droit et 9 délégués élus au scrutin secret uninominal).

**SYNDICAT MIXTE GRAND REVAR** : Monsieur le Maire fait part des principaux investissements prochainement mis en service : tapis roulant à la Féclaz, stade de biathlon (inauguration fin octobre) et vente de forfaits «*Open Pass*».

**FINANCES 2014** : Monsieur le Maire donne le détail des investissements financés et restant à financer jusqu'à la fin de l'exercice comptable (travaux supplémentaires place du monument, bâtiment du Nid, affaissement chef-lieu, mur soutènement de la route à la Chapelle, site internet, logiciel cantine/garderie).

**Questions diverses** : Madame Maria COLOMBANI, Conseillère Municipale, est satisfaite des informations qu'elle reçoit de la Mairie mais souhaite davantage de réunions de la part des commissions afin de pouvoir participer plus activement